

Réponse de Jean-Marie DARMIAN à notre courrier d'invitation à notre Assemblée Générale

De : Jean Marie Darmian <jmdarmian@club-internet.fr>

Date : 8 septembre 2015 20:40

Objet : Re: Défense des intérêts des usagers des services d'incendie et de secours

À : Gironde Vigilante <girondevigilante@gmail.com>

Madame la secrétaire,

J'ai pris connaissance de votre convocation imprégnée de sensationnalisme à l'assemblée générale de l'association "Gironde Vigilante". Comme le veut une tradition propre à votre structure vous utilisez des termes et des propos exclusivement destinés à discréditer l'action du service départemental d'incendie et de secours de la Gironde. Vagues allusions stratégiques, présentation erronée de faits, accusations voilées, démagogie populiste facile : en fait la première des vigilances qui vous incomberait, serait celle consistant à vous informer sérieusement sur les sujets que vous prétendez connaître.

Afin d'accroître un climat d'insécurité qui semble vous convenir pour espérer rassembler davantage de monde, vous citez une seule phrase de ma part extraite d'un entretien publié par le Journal La Croix. Bien évidemment elle est sortie de son contexte, sans aucune explication complémentaire, sans absolument aucune analyse objective de sa valeur car autrement cette déclaration n'aurait aucun sens pour votre campagne permanente de dénigrement.

Le procédé reflète la crédibilité que l'on peut accorder à vos assertions et illustre les vraies motivations de votre association !

Présent durant 3 jours cet été sur le front des incendies aux côtés des pompiers professionnels et volontaires je peux témoigner de leur efficacité, de leur courage et de leur engagement résolu au service de la sécurité des biens et des personnes. Ils sont très loin de votre vision critique partisane de leur action solidaire au sein du SDIS 33.

Mes collègues du conseil départemental sauront j'en suis certain, interpréter cette "invitation", en élus conscients des efforts financiers réels (rallonge de 2,5 millions d'euros soit 1 point de la fiscalité en 2015 auxquels devraient s'ajouter la couverture des surcouts de l'incendie de Saint Jean d'Illac pas encore estimés) qu'effectue le conseil départemental en faveur de la protection des populations. J'espère sincèrement qu'ils ne cautionneront pas votre action.

Je reste à votre disposition pour vous informer sérieusement sur le financement du SDIS (mais est-ce utile ?) et vous éviter des interprétations hasardeuses et orientées de propos partiels.

NB : Je serai évidemment absent lucide et volontaire à votre assemblée générale.

Jean-Marie Darmian

Vice-Président du Conseil départemental